PROM loc.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

07-09-1995

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JL./ 6188099 / Dossier pédagogique 1400

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES D'EVEIL : HISTOIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 050301U36C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE

RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

14 ecm

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis | DOSSIER PEDAGOGIQUE | UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : IPEPS Liège ..... (2)
   adresse complète : 30 rue des Augustins 4000 Liège ..... (2)
   n° de matricule : 16.188.099 ..... (2)
   n° de téléphone : 041/23.38.04 ..... (2)

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

   13 janvier 1995

   Michel LATIN
   Chef de Service

   SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL DIRECTION GENERALE

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :

   - ( ) (1) Communauté française
   - (●) (1) Provincial ~~et communal~~
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 05030 U36 11

   Méthodologie spéciale des activités d'éveil : Histoire ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) ~~enseignement secondaire~~ : degré : transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique BO ..... (2)
   - ( ) (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long~~ : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

Annexe 1.2.

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 0503 ou V36 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Méthodologie spécifique des acquis d'éveil : histoire	CPPH	K	30

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 30

V

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

A l'An. 5, le dernier alinéa respectera les dispositions du Règlement général des Etudes de l'Ens. sup. de t.c., art. 14 (U.F. qui n'est pas une épreuve intégrée 50 %

Le 21/08/95

J. LISON
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 01 SEP. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 1

Finalités

Finalités générales

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16.04.91, paru au M.B. le 25.06.91 en son article 7

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

N.B.
La présente formation s'inscrit dans le cadre de l'Ecole Supérieure Pédagogique,créée en 1957 avant d'être reprise par la Province en 1977 et incluse dans l'Institut provincial de Promotion sociale de Liège.
La formation répond aux exigences de l'Arrêté Royal du 08.10.29 qui traite des Etudes Supérieures Pédagogiques.
Cette finalité permet aux étudiants qui le désirent de capitaliser les modules réussis en vue d'obtenir le **Certificat** (16 modules différents totalisant au moins 400 périodes en 2 ans minimum) et le **Diplôme** légal d'études supérieures de pédagogie (24 modules différents totalisant au moins 600 périodes sur 3 ans minimum).

Finalités particulières:

*Répondre aux besoins et aux demandes des enseignants de l'enseignement fondamental qui entreprennent une formation continuée en vue de pratiquer une pédagogie active.

*Renconter les préoccupations de ces enseignants en ce qui concerne particulièrement:
- la conception et la conduite des activités d'éveil à dominante historique.
- la construction par les écoliers de la notion-mère de temps.

* Permettre aux enseignants
- d'actualiser leurs connaissances de la méthodologie spéciale relative à l'histoire.
- d'échanger leurs points de vue sur les apprentissages en ce domaine dans une optique d'interdisciplinarité.
- de confronter leurs idées et les solutions qu'ils apportent à propos de problèmes communs rencontrés dans leur pratique quotidienne .
- de vivre en commun des activités pratiques (exercices didactiques) menées à tour de rôle avec des élèves du fondamental et de soumettre ces activités à l'analyse critique du groupe.

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 2

Capacités préalables

Etre porteur d'un titre pédagogique qui permet d'occuper une charge subventionnée dans l'enseignement fondamental (cf. Législation scolaire: Arrêté Royal du 20.06.75 tel que modifié par l'Exécutif de la Communauté française du 03.09.91 portant sur les titres requis et jugés suffisants de type A ou B).

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution de groupe ou de regroupement

Aucune recommandation particulière sinon que, compte tenu des exercices didactiques, le groupe ne devrait pas excéder une vingtaine d'étudiants

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 4

Programme des cours

L'étudiant sera capable de préparer et de conduire efficacement des activités d'éveil historique qui amènent activement les écoliers de l'enseignement fondamental à explorer et à conquérir leur environnement en y établissant des relations temporelles de qualité (voir colonne de gauche du tableau ci-dessous).
Pour ce faire, l'étudiant devra maîtriser théoriquement et appliquer concrètement sur le terrain les points de matière repris dans la colonne de droite..

Par des **activités d'éveil** à dominante **historique**	➔ ❑ Clarification de concepts ➔ ❑ Les notions-mères ⊗ *temps...* ⊗ *espace...* ⊗ *causalité...* ... du vécu au conçu par le perçu ... notion d'interdisciplinarité ❑ L'histoire * science *humaine* * en interaction avec l'espace * science du temps ... ordre (succession, simultanéité) ... partition et emboîtement (durée) * le temps se vit, se dit, se mesure, se compare, se représente, s'ordonne vers la croix espace - temps
amener l'enfant	➔ ❑ Psychologie de l'enfant face à son milieu : ⊗ *temps vécu* ⊗ *temps physique* ⊗ *temps métrique*
à explorer et à conquérir l'environnement	➔ ❑ Clarification de concepts : milieu environnement ❑ But ou moyen ?
d'une manière dynamique et active	➔ ❑ Maître = gestionnaire responsable de l'apprentissage ⊠ *Matières et programmes* ⊗ savoir ⊗ pouvoir ⊗ vouloir ⊠ *L'histoire par la mémoire collective* ⊠ *L'histoire par les médias*
pour lui permettre **d'établir des relations spatio-temporelles**	➔ ❑ UNE méthodologie par le biais d'activités ⊗ d'observation ⊗ de description ⊗ de comparaison aux D.I. - D.M. - D.S. ❑ Construction et organisation d'outils de références. ❑ Construction et exploitation de lignes du temps.

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 5

Fixation des capacités terminales

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant devra être capable

1. de comprendre les caractéristiques de la psychologie enfantine (5-6ans à 12-13 ans) touchant à la construction des notions-mères (espace, temps, causalité)
2. de prendre en compte ces caractéristiques pour ajuster les situations d'apprentissage proposées aux écoliers de cette tranche d'âges
3. de caractériser l'organisation des programmes d'éveil, de les structurer, de signaler les écueils à éviter lors des différents cycles 5/8; 8/10 et 10/12.
4. d'établir des différences entre une pédagogie active de "l'éveil à ..." et une pédagogie herbartienne axée sur l'étude systématique d'une matière, hors de tout contexte, ex cathedra
5. de caractériser quelques techniques modernes d'apprentissage dans le domaine de l'éveil (audiovisuel, réalité du terrain, expérimentation, ...)
6. de détailler les principaux axes repris dans le programme d'histoire à l'école primaire et savoir les transposer didactiquement d'une manière fonctionnelle basée sur l'auto-socio-construction des connaissances :

   ⇨ se situer et situer les événements dans le temps

7. de distinguer, dans les activités d'éveil historique l'évaluation formative de l'évaluation certificative, de les exemplifier et de déterminer les conséquences pédagogiques qui prolongent l'une et l'autre.
8. de déterminer les avantages du décloisonnement et de l'interdisciplinarité entre les différentes sciences: géographie,histoire, biologie,physique,zoologie,...
   d'exemplifier cette interdisciplinarité en concevant un projet pédagogique destiné à un cycle de l'enseignement fondamental.

Le **degré de maîtrise** de ces capacités sera évalué par les formateurs sur la base

- ☐ des réactions lors des séances de cours
- ☐ d'interrogations échelonnée sur la formation
- ☐ des travaux écrits
- ☐ des exercices didactiques en situation de classe.

La **réussite** est subordonnée à l'obtention des **60 % des points** attribués à l'ensemble des capacités détaillées ci-dessus.

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
HISTOIRE (30 périodes)

Annexe 6

Profil des chargés de cours

Expert qui est:

Inspecteur principal ou cantonal en fonction dans l'enseignement subventionné
ou
Inspecteur en fonction dans l'enseignement de la Communauté
ou
Licencié en Psycho-pédagogie qui a au moins 6 années de pratique dans l'enseignement fondamental
ou
Instituteur qui a obtenu le diplôme "Etudes supérieures de pédagogie" et qui a une expérience d'au moins 6 années comme maître de stage.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Seraing, le 2 juillet 1995

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1030-1032/JL/BM

Monsieur l'Administrateur délégué

Objet: ***Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: géographie
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: histoire
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: sciences
IPEPS Liège - Matricule: 6.188.099

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Monsieur W. LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement